



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 805

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11^e jour du mois de janvier 2021, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 805 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642 afin d'agrandir l'affectation commerciale ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement	7 décembre 2020
Consultation écrite	22 décembre 2020 au 11 janvier 2021
Adoption du règlement	11 janvier 2021
Certificat de conformité de la MRC des Chenaux	21 janvier 2021

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 25 janvier 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier